

La Présidente

Réf. D24-CRIDF-001518

Monsieur Xavier MELKI
Maire de Franconville
Hôtel de Ville
11, rue de la Station
BP 90043
95130 FRANCONVILLE

Saint-Ouen-sur-Seine, le 5 juin 2024

Objet : Consultation pour avis sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France arrêté en conseil régional

Monsieur le Maire,

Île-de-France Mobilités (ci-après « IDFM ») a engagé, dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'Île-de-France (ci-après « PDUIF ») de 2014 conformément aux dispositions des articles L.1214-24 à 28 du code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L.1214-24 et 25 du code des transports, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré sur un projet de plan des mobilités d'Île-de-France (ci-après « PDMIF »), puis l'a transmis au conseil régional d'Île-de-France pour arrêt par courrier en date du 13 février 2024.

Lors de sa séance du 27 mars 2024, et par délibération n° CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM. Ce dernier se compose des trois documents suivants : le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), l'annexe accessibilité et le rapport environnemental.

Conformément aux dispositions des articles précités, il appartient désormais à la Région de poursuivre la procédure de révision de ce document. Aussi, en application de l'article L.1214-25 du code des transports, j'ai l'honneur de solliciter de votre part un avis sur le projet de PDMIF arrêté par le conseil régional. Vous disposez d'un délai de six mois à compter de la réception de ce courrier pour nous transmettre votre avis régulièrement délibéré, de préférence par mail, à l'adresse suivante :

avis.pdmif@iledefrance.fr

OU

Conseil régional d'Île-de-France
Pôle logement, aménagement et transports
Direction des transports / SMPT
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Vous pourrez télécharger l'ensemble des pièces composant le PDMIF en vous rendant sur le site <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/un-nouveau-plan-des-mobilites-vers-le-zero-carbone>.

1472

Su

Votre avis, tout comme celui de l'ensemble des partenaires publics sollicités, sera versé au dossier d'enquête publique, que je souhaite voir organisée par le conseil régional au premier semestre 2025.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.



Valérie PECRESSE



Réf. D24-CRIDF-002252

Monsieur Xavier MELKI
Maire de Franconville
Hôtel de Ville
11, rue de la Station
BP 90043
95130 FRANCONVILLE

Saint-Ouen-sur-Seine, le 10 septembre
2024

Objet : Rappel - Consultation pour avis sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France arrêté en conseil régional

Monsieur le Maire,

Île-de-France Mobilités (ci-après « IDFM ») a engagé, dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'Île-de-France (ci-après « PDUIF ») de 2014 conformément aux dispositions des articles L.1214-24 à 28 du code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L.1214-24 et 25 du code des transports, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré sur un projet de plan des mobilités d'Île-de-France (ci-après « PDMIF »), puis l'a transmis au conseil régional d'Île-de-France pour arrêt par courrier en date du 13 février 2024.

Lors de sa séance du 27 mars 2024, et par délibération n° CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM. Ce dernier se compose des trois documents suivants : le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), l'annexe accessibilité et le rapport environnemental.

Par courrier adressé avant l'été 2024, la Présidente de Région a sollicité votre collectivité pour avis sur ce projet de PDMIF arrêté, en application de l'article L. 1214-25 du code des transports. Permettez-moi de vous rappeler que vous disposez d'un délai franc de six mois à compter de la réception de ce premier courrier de saisine, pour transmettre au conseil régional d'Île-de-France votre avis régulièrement délibéré, de préférence par mail, à l'adresse suivante :

avis.pdmif@iledefrance.fr

OU

Conseil régional d'Île-de-France
Pôle logement, aménagement et transports
Direction des transports / SMPT
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

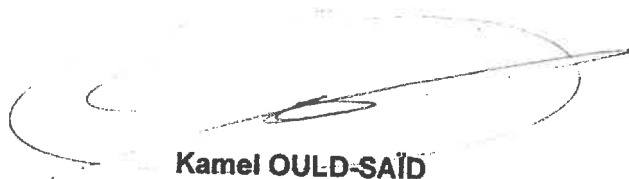
Vous pourrez télécharger l'ensemble des pièces composant le PDMIF en vous rendant sur le site <https://iledefrance.fr/plan-des-mobilites-en-ile-de-France>.

Votre avis régulièrement délibéré selon les textes applicables à votre assemblée, tout comme celui de l'ensemble des personnes publiques associées, sera versé au dossier d'enquête publique, qui sera organisée par le conseil régional du 28 février au 31 mars 2025 inclus.

Je vous prie enfin de ne pas tenir compte de ce courrier si votre collectivité a déjà transmis son avis délibéré à mes services, et qu'une confirmation de réception de ce dernier vous a par ailleurs été signifiée par mail.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

**Pour la Présidente de Région et par délégation
Le Directeur Général Adjoint**



Kamel OULD-SAÏD